



# Capsule d'information

## Changement de prix

À l'intention des agents et fournisseurs

---

### Mise à jour des taux de change et des taux de droit d'accise

La Société des alcools du Québec (SAQ) désire informer ses partenaires d'affaires des renseignements importants concernant les changements de prix qui entreront en vigueur le 26 mai 2019 dans le réseau des succursales et des agences ainsi que celui des commandes privées et le 22 juillet 2019 dans le réseau de l'alimentation.

#### Taux de change

Voici la liste des nouveaux taux de change qui seront utilisés dans le calcul des prix de détail :

Code de devise	Pays d'origine	Numéraire	Standard pour établir les prix de détail
CAD	Canada	Dollar	1,0000
USD	États-Unis	Dollar	1,3309
XEU	Europe	Euro	1,5293

#### Augmentation annuelle des taux de droit d'accise

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, le gouvernement du Canada augmentera les taux de droit d'accise sur les boissons alcooliques. Cette augmentation sera reflétée dans le prix de détail des produits qui entreront en vigueur aux dates mentionnées ci-dessus. Voici les [nouveaux taux de droit d'accise](#).

#### Calcullette

La calcullette sera mise à jour le mardi 26 mars 2019 pour refléter tous ces changements.

#### Demande de changement de prix

Pour les **produits courants (RA)**, les demandes de changement de prix doivent être soumises par le biais du formulaire disponible à la section « Changement de prix ».

Pour les **produits de spécialité par lot (SL)** et **en approvisionnement continu (SA)**, veuillez consulter la capsule d'information [Demande de changement de prix – Modifications aux formulaires](#).

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec notre **Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)**, par le biais de [Contactez SARA](#) ou par téléphone au 514 254-2711